



MOTION ADOPTÉE PAR LES ÉLUS DE LA MONTAGNE
LORS DE LEUR 24^{ÈME} CONGRÈS

SAINT-FLOUR (CANTAL), 24 OCTOBRE 2008

n° 44.08 PB/HB

SAUVER L'ÉLEVAGE DES A PRESENT
POUR ASSURER DEMAIN LA PERMANENCE
D'UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE DURABLE

Motion commune des élus et agriculteurs de montagne*

Rappelant

Que l'élevage en montagne constitue une activité essentielle (et sans équivalent au regard du ratio coûts/avantages) tant pour l'aménagement du territoire et la biodiversité que pour la qualité de ses productions,

Constatant

Que l'élevage montagnard est aujourd'hui confronté à une crise grave due à l'accumulation de difficultés économiques diverses qui maintient ce dernier constamment sous la menace de la rupture de rentabilité,

Que la conjonction de la disparition des quotas laitiers programmée à l'horizon du 1^{er} mars 2015, et de la reprise massive de la production pour répondre à une demande croissante de la consommation mondiale constitue une menace grave de délocalisation de la production laitière en montagne au profit des bassins laitiers de plaine dès 2013.

Que la gravité de la situation des éleveurs en territoire de montagne exige des mesures immédiates et décisives

L'Association nationale des élus de la montagne réunie à Saint-Flour dans le cadre de son 24ème Congrès, et les organisations professionnelles agricoles représentatives de l'agriculture des massifs de montagne,

Demandent :

1. Pour parer aux difficultés aigües de toutes les productions d'élevage
 - que le plan d'urgence réclamé le 16 septembre dernier par 20 000 éleveurs à Clermont Ferrand soit adopté afin d'exonérer les éleveurs de charges sociales et de reporter leurs annuités en fin de tableau, en leur accordant une « année blanche », faisant valoir que les 160 millions d'euros nécessaires à un plan ovin doivent pouvoir être mobilisés avec la même facilité que les 10 milliards que le gouvernement a su trouver pour sauver les grands opérateurs bancaires français, au nombre desquels figure le Crédit Agricole.

2. Pour juguler la crise de la fièvre catarrhale ovine

- que le plan de soutien de 30 millions d'euros annoncé par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel BARNIER, soit mis en œuvre dans les meilleurs délais, et ne soit pas géré à enveloppe fermée,
- qu'une aide de 40 euros par tête et par mois pour le maintien des animaux dans les élevages soit effective le plus rapidement possible,
- que la réglementation sanitaire des zones FCO tiennent compte de façon réaliste des besoins de déplacement des animaux depuis les sites spécialisés dans le naissage vers ceux dévolus à l'engraissement,

3. Pour maintenir à terme l'activité laitière en montagne

- que l'organisation de la filière par voie contractuelle au niveau de chaque bassin laitier soit encouragée afin de garantir le maintien de la localisation des volumes produits en montagne,
- qu'une aide spécifique de 40 euros par mille litres de lait soit mise en place au profit des producteurs laitiers en zones difficiles,

4. Pour assurer dès 2010 la pérennité d'une agriculture de montagne vertueuse qui puisse trouver toute sa place dans la PAC de l'après 2013

- que le bilan de santé de la PAC soit l'occasion d'un rééquilibrage substantiel et équitable des aides directes entre secteurs de production végétale et animale,
- que la totalité du soutien aux surfaces en herbe (de l'ordre de 200 euros par hectare) relève exclusivement à l'avenir du premier pilier (aides directes financées intégralement par l'Union européenne),
- que la politique d'installation en zone de montagne soit perpétuée et renforcée avec détermination, notamment en majorant le plafond de 55 000 euros d'aides cumulables (DJA, compléments apportés par les collectivités, et bonification d'intérêt) pour s'adapter aux réalités économiques actuelles de la transmission des exploitations,
- que les sept principes en faveur d'une agriculture de montagne durable contenus dans la déclaration commune rédigée par les élus et les organisations professionnelles agricoles de montagne, remise le 22 septembre à Annecy aux ministres en charge de l'agriculture des 27 Etats membres de l'Union européenne, s'inscrivent dans les objectifs de la prochaine réforme.

* Jeunes agriculteurs et FDSEA du Cantal, parlementaires et élus de montagne.